



## COMPTE RENDU DE REUNION du 19 Janvier 2008

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                       |                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------------|
| <b>Lieu : Notre Dame de Monts</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>Objet : Séminaire des Arbitres</b> | <b>Rédacteur :<br/>Elisabeth<br/>BOURDREZ</b> |
| <p><b>Présents :</b></p> <p><b>Début de séance à 10 h 10</b></p> <p><b><i>Mot d'accueil de Bernard PETIT</i></b><br/>Bernard PETIT, responsable de la commission d'arbitrage, accueille et remercie les arbitres qui ont fait le déplacement. Il rappelle que ce séminaire est la réunion annuelle des arbitres, à laquelle tout arbitre national doit assister au moins une fois tous les 3 ans. C'est un lieu d'échanges et de travail qui permet à chacun de faire remonter ses idées.</p> <p><b><i>*Mise à jour et revalidation de la liste des arbitres</i></b><br/>Certains arbitres, figurant sur la liste mais qui ne sont pas licenciés depuis plusieurs années, doivent être rayés. Bernard PETIT va relancer les arbitres nationaux qui ne sont pas encore licenciés cette année. Il rappelle que pour figurer sur la liste des arbitres, il faut être licencié, arbitrer des courses, en particulier des Grands Prix pour les arbitres nationaux, et assister au séminaire.<br/>En ce qui concerne les arbitres régionaux, Bernard PETIT précise qu'il a demandé à chaque président de ligue d'identifier les arbitres qui opèrent dans chaque région. Cela va lui permettre de trouver parmi eux de nouveaux arbitres nationaux, dont la liste est de plus en plus restreinte.</p> <p><b><i>*Formation des arbitres</i></b><br/>Thierry PICQUE, responsable de la formation, rappelle qu'auparavant les titulaires du Brevet d'Etat pouvaient être arbitres régionaux car dans leur formation, il y avait une formation d'arbitrage. On va perdre ce potentiel, d'autant que les titulaires du nouveau BP n'auront pas de formation d'arbitre. Il va donc falloir multiplier les formations d'arbitres régionaux. Il y en a eu une l'année dernière en Bretagne.<br/>Richard CARLON propose de présenter les procédures et formations dans prochain numéro de la revue fédérale prévu en juin.<br/>Rappel : Pour être arbitre régional, il faut suivre une formation organisée par la Fédération sur deux jours, et toujours associé à une course de ligue. L'arbitre régional stagiaire doit ensuite arbitrer 3 courses de ligue, deux en tant que directeur de course et une en tant que président de jury, sous tutorat.<br/>Qui est habilité à valider les arbitres régionaux ? Un arbitre national ou un arbitre régional figurant sur la liste validée par l'ETR ou à défaut la ligue concernée.<br/>A l'issue de sa formation pratique, qui doit s'étaler sur 12 mois maximum, l'arbitre régional stagiaire renvoie son livret de formation à l'ETR qui valide et transmet à la commission d'arbitrage le nom des nouveaux arbitres régionaux.<br/>Pour être arbitre national, il faut être arbitre régional stagiaire validé, avoir arbitré 5 courses en deux ans en tant que directeur de course ou président de jury et en faire la demande à la commission d'arbitrage. L'arbitre national stagiaire doit ensuite faire deux directions de course et une présidence de jury en grand prix, sous tutorat, et pour faire valider sa formation, envoyer son livret à la commission nationale d'arbitrage.<br/>Quid de la licence ? Quelle licence faut-il pour être arbitre ? Le guide des compétitions prévoit une licence compétition mais cela pose problème à certains arbitres, soit à cause de l'obligation de fournir un certificat médical, soit à cause du prix.<br/>Les arbitres présents proposent donc de modifier le guide des compétitions et prévoir que pour arbitrer il faut être titulaire d'une licence annuelle, autre que bénévole. Cette proposition sera transmise au Comité Directeur.</p> |                                       |                                               |

**\* Bilan arbitrage**

Bernard PETIT fait le bilan des rapports d'arbitrage qu'il a reçus, desquels il ressort que les arbitres n'ont pas rencontré de gros problèmes la saison passée.

Ils se sont parfois trouvés confrontés à la question de l'intervention médicale et des moyens de secours mis en place lors d'une course.

Il existe un cahier des charges d'organisation des compétitions, qui doit être rempli et signé par les organisateurs d'un grand prix préalablement à la course et dans lequel doit être précisé les moyens de secours mis en place.

Thierry PICQUE propose de revoir ce cahier des charges.

Les arbitres se sont également trouvés confrontés à des problèmes de jauge : qui est habilité à jauger ? Un jugeur officiel, le directeur de course, le président du jury ?

Thierry PICQUE rappelle que le président du jury est garant du respect de la réglementation. La jauge fait partie du règlement. Il appartient donc au jury de contrôler et de sanctionner.

Il y a très peu de jugeurs officiels. Il est proposé d'interroger le corps arbitral pour savoir si certains arbitres accepteraient de devenir jugeurs. Benoît BITON propose également d'aller chercher des compétences dans les différentes classes.

Selon Bernard PETIT, il va falloir mettre en place une formation de jugeurs et renforcer leurs pouvoirs et leur légitimité.

**12 h 35 – 14 h 30 : Interruption de séance**

**\* Logiciels de pointage**

Le problème des logiciels de pointage est un problème récurrent qu'il faut régler. Les anciens logiciels ne sont plus compatibles avec le matériel informatique actuel.

Elisabeth BOURDREZ présente aux arbitres présents le logiciel Windpointage, créé par Bertrand LAMBERT.

Elle rappelle qu'un appel d'offre avait été lancé par la Fédération mais qu'elle n'a pas reçu d'autre proposition.

A la suite de cette présentation, les arbitres donnent leur accord pour qu'une négociation soit engagée avec Bertrand LAMBERT sur le logiciel.

**\* Modification de la zone orange**

Cette question a été évoquée lors d'une réunion d'arbitres internationaux qui a eu lieu à LA PANNE en juin dernier.

Elle est née du fait qu'il n'est pas toujours évident de savoir quel char est entré le premier dans la zone orange et est donc prioritaire, d'où des risques d'accidents.

Il a été proposé lors de cette réunion de supprimer la zone orange et de ne conserver qu'une ligne orange.

Philippe LEFEBVRE se demande pourquoi on n'obligerait pas les pilotes à entrer tous par l'entrée de la zone ?

La FISLY a proposé aux pays présents lors de la réunion d'imaginer et de tester d'autres dispositifs. Doit-on le faire ? Comment ?

Pour Richard CARLON, il faut informer les pilotes. Il propose de le faire par le biais de la revue fédérale.

Sylvain LE BAILLIF, qui était présent à la réunion de LA PANNE, propose de tester plusieurs dispositifs :

- 1er dispositif : on travaille sur l'orientation et règles d'entrée dans la zone orange
- 2<sup>ème</sup> dispositif : on travaille sur la taille et la forme de la zone orange
- 3<sup>ème</sup> dispositif : on teste la ligne de virage : différentes tailles, différentes orientations
- 4<sup>ème</sup> dispositif : on teste des points ou volumes (surfaces) de virage

L'idée est de faire ces tests en course de ligue mais aussi en grands prix, qui réunissent plus de pilotes, chevronnés et qui « se battent » pour gagner.

Sylvain LE BAILLIF propose un modèle de fiche d'étude des différents dispositifs qui reprendrait les éléments suivants :

Date, lieu, type de course, classe, conditions météo, nombre de chars...

Schéma du parcours global

Règles particulières de mise en place (articles concernés)

Matériel utilisé

Consignes particulières données aux pilotes lors du briefing

Accord du jury et de l'organisateur

Avis du directeur de course, du jury, des pilotes, de l'organisateur

Difficultés rencontrées

Pourquoi avoir choisi ce dispositif ? Justification du parcours. Ce dispositif est-il adaptable sur un autre site ?

**\* Questions diverses**

- Il existe un document appelé « Instructions d'arbitrage ». Est-il toujours applicable ? Certains arbitres l'ont, d'autres non.

Dans le cadre de la rénovation du site fédéral, il serait intéressant qu'une partie soit réservée à l'arbitrage, où figureraient les documents d'arbitrage que tout le monde pourrait consulter et éventuellement télécharger.

Par ailleurs, certains documents évoluent, comme le RIRC : comment diffuser l'information ? Par qui ? Dans quel délai ? A qui ?

- Question de la fréquence de la modification des règlements : une modification tous les 2 ou 4 ans permettrait de prendre le temps de réfléchir sur les modifications à faire.

Le corps arbitral retient 4 ans, durée d'une olympiade.

Philippe LEFEVRE propose de créer un forum d'échange. Bernard PETIT indique qu'il réfléchit à la création d'un blog « arbitrage ».

Sylvain LE BAILLIF propose une discussion des modifications envisagées en commission d'arbitrage et ensuite une présentation des propositions au séminaire des arbitres.

Dans l'immédiat, Richard CARLON s'est proposé de réorganiser les articles du RIRC : on ne change pas le n° ni le contenu des articles mais leur organisation pour redonner une certaine cohérence.

- Certains arbitres ont réfléchi à une « mallette d'arbitrage », qui serait remise à tous les arbitres nationaux et qui contiendrait : un anémomètre, un chronomètre, un aquabook avec stylo, un RIRC complet, un RIRC format de poche (avec seulement les règles) plastifié, les formulaires réglementaires (réclamation, déclaration de sinistre, pénalités, rapport d'arbitrage, décision de jury...), la liste des arbitres nationaux à jour, un signal sonore (sifflet), une veste « arbitre », un kit miniature de parcours pour le briefing, et un kit magnétique pour les réclamations, une VHF, éventuellement une clé USB avec tous documents réglementaires et pourquoi pas le logiciel de pointage.

- Thierry PIQUE souhaiterait que soit mise en place une procédure de contrôle des arbitres.

Bernard PETIT rappelle qu'il est toujours possible pour un arbitre de signaler dans le rapport d'arbitrage des incidents avec l'autre arbitre qui a œuvré sur la course.

**Fin de séance à 17 h 20**